Fondation du Ceras
rue du 12-Septembre 11
2300 La Chaux-de-Fonds

Bilan consolidé 2008

Nos	Actif	2007	2008
100x	Caisses	30'003.45	6'086.15
1011	Poste	9'571.61	27'706.51
102x	Banques	44'464.65	53'433.20
105x	Débiteurs facturation	1'091'490.80	1'034'683.40
106x	Autres débiteurs (impôt anticipé,..)	4'249.50	144.90
107x	Stocks	19'860.00	21'770.00
1091	Actifs transitoires	955.25	10'674.50
110x	Immeuble exploitation (1)	2'122'460.00	2'050'000.00
110x	Immeuble locatif Coquemène (2)	511'040.00	498'370.00
111x	Mobilier, machines, installations (3)	299'550.00	319'880.00
111x	Informatique (3)	40'560.00	36'340.00
112x	Véhicules	126'610.00	142'830.00
1131	Titres	500.00	500.00
1591	Excédent de charges de l'exercice (*)	3'507'960.19	4'985'522.00
1592	Solde excédent charges (exercices précédents)	161'003.20	2'317'797.74
	Total de l'actif	**7'970'278.65**	**11'505'738.40**

Nos	Passif	2007	2008
200x	Créanciers	326'374.85	149'705.45
201x	Autres créanciers	-	1'464.45
2021	Compte-courant bancaire BCN (trésorerie)	2'032'869.55	1'378'081.30
2061	Emprunt hypothécaire État de Neuchâtel	975'000.00	900'000.00
2062	Emprunt hypothécaire BCN	372'000.00	360'000.00
2091	Passifs transitoires	46'994.25	49'293.55
2101	Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
2111	Capital de la Fondation	643'512.25	643'512.25
2121	Fonds de réserve	872'639.00	845'868.15
2122	Fonds de réserve (immeuble Coquemène)	162'218.65	181'300.20
2501	Avances reçues (s/excédents de charges de l'exercice)	2'350'215.00	4'585'989.00
2502	Avances reçues (s/excédents de charges précédents)	138'455.10	2'350'215.00
2503	Avances reçues (s/excédents de charges antérieurs)	-	10'309.05
	Total du passif	**7'970'278.65**	**11'505'738.40**

(*)	Excédent de charges ÉS	3'329'352.70	5'332'702.95	
(*)	Excédent de recettes UF	197'689.04	-335'284.35	ce montant (tarif compensatoire négatif) sera ristourné à l'Ofas
(*)	Bénéfice unité immobilière (Coquemène)	-19'081.55	-11'896.60	
(*)	Total Fondation du Ceras	**3'507'960.19**	**4'985'522.00**	
(*)	Excédent consolidé cf. budgets OES/SES :	4'501'540.00	6'440'450.00	avant déduction de la subvention Ofas estimée (ne concerne que le tarif comp. de l'UF depuis l'entrée en vigueur de la RPT) et des parts hors canton
(*)	Excédent consolidé reconnu par l'OES/SES :	3'000'320.00	5'805'350.00	après déduction du tarif compensatoire Ofas estimé (UF)
				Note importante : les journées du B08 ont été calculées à Fr. 250.- alors qu'elles sont valorisées à Fr. 350.- dans les C08 (nouvelle convention tarifaire)
	(1) assurance incendie :	14'746'697.40	14'746'697.40	
	(2) assurance incendie :	1'239'000.00	1'239'000.00	
	(3) assurance incendie :	1'400'000.00	1'400'000.00	

FIDUHAL

Expert-comptable diplômé Patrick Haldimann Comptable contrôleur de gestion diplômé

Comptabilité
Gestion d'entreprise
Révision
Fiscalité

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 31

Tél. 032 914 46 14
Fax 032 914 46 36
TVA 247 993

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2008

au Conseil de fondation de la

Fondation "Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel"

La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'organe de révision, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation "Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au conseil de fondation Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Ma responsabilité consiste sur la base de mon audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former mon opinion d'audit.

Selon mon appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec mon indépendance.

J'atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

En outre, j'atteste que la demande de subvention ainsi que les annexes présentées sont conforme aux comptes et à la législation fédérale et cantonale applicable.

La Chaux-de-Fonds, le 20 mai 2009.

FIDUHAL

Patrick Haldimann
expert-réviseur agréé